Accusé de
Mis en ligne : Le 15/07/2025
042-214201105-20250709-DELIB2025-40-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2025
Publication : 10/07/2025

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 08 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Absents excusés : MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina a donné pouvoir à CLAIN Ericka.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	26
Votants	26

Délibérations : 2025-40
Objet : Intercommunalité / Avis du projet d'arrêté de plan de mobilité de Saint-Etienne Métropole

Nomenclature Contrôle de légalité 8.4

Madame le Maire informe l'assemblée que :

- dans le cadre de l'élaboration de son **Plan de Mobilité (PDM), Saint-Étienne Métropole** a transmis à la commune le projet d'arrêté portant approbation de ce plan, pour recueillir l'avis du Conseil Municipal, conformément à l'article L.1214-3 du Code des transports (annexé à la présente).

Le Plan de Mobilité constitue un document stratégique visant à organiser les déplacements de manière cohérente, durable et inclusive sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il fixe les orientations en matière :

- de développement des transports en commun,
- de mobilités actives (marche, vélo),
- d'intermodalité,
- de réduction de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre,
- de desserte des zones d'habitat, d'activités et d'équipements publics.

Après avoir pris connaissance des orientations du projet de Plan de Mobilité et de ses impacts potentiels pour la commune de L'Horme,

☞ **L'assemblée délibérante donne, à l'unanimité** :

- **un avis favorable sans réserve** à Saint-Étienne Métropole dans le cadre de la procédure de consultation réglementaire.

L'HORME, le 09/07/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE L'HORME (Loire)